



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20220323-DEL2022019-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **31 MARS 2022**
Publié le : **31 MARS 2022**
Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N° .2022.019

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 16 mars, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, MICHEL NUNG, GILDO VIERA, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A DOMINIQUE DUFUMIER, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, HUBERT EMMANUEL EMILE A BLAISE ETHODET-NKAKE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENT :

DAVID FELICIE

Didier EISCHEN est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 13 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN VELO REGIONAL

RAPPORTEUR : DOMINIQUE DUFUMIER

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le guide des aides de la Région Ile-de-France qui prévoit, dans le cadre de la promotion des modes alternatifs de déplacements, la possibilité de subventionner la réalisation de schémas stratégiques cyclables ;

Considérant le souhait de la ville de Fosses de substituer à la voiture les modes de déplacements doux et d'améliorer la pratique du vélo ;

Considérant que la ville a, depuis plusieurs années, opté pour la mise en œuvre de divers dispositifs : mise en place d'une signalétique piétonne spécifique, création de pédibus, rénovation de sentes piétonnes, etc. ;

Considérant le souhait des élus de répondre à l'appel à projet Plan Vélo Régional porté par la Région Ile-de-France (Dispositif de soutien régional aux projets cyclables) afin d'assurer le développement du schéma cyclable de la ville de Fosses ;

Considérant l'étude menée par le cabinet Vizea afin de décrire le projet politique autour des volets suivants : infrastructure, stationnement vélo, jalonnement, services et promotion du vélo ;
 Considérant les quatre orientations stratégiques retenues, soient : développer les connexions cyclables internes à la commune et avec les territoires limitrophes, apaiser les vitesses sur l'ensemble de la commune, mettre en place une offre de stationnement sécurisée à Fosses et déployer des services vélo sur la commune ;
 Considérant les 11 actions prévues et l'estimation du coût des travaux suivante :

AMÉNAGEMENTS	APAISEMENT DES VITESSES	STATIONNEMENT VELO	SERVICES, ANIMATION ET COMMUNICATION
Action 1 – Desservir le lycée Baudelaire et le collège Stendhal Action 2 – Favoriser la connexion à Fosses Village Action 3 – Favoriser l'usage du vélo en centre-ville Action 4 – Faciliter la connexion avec la gare RER de Survilliers-Fosses Action 5 – Sécuriser les circulations dans Fosses Village	Action 6 – Valoriser les liaisons avec le centre-ville	Action 7 – Développer un plan de stationnement sécurisé aux abords des pôles majeurs du territoire	Action 8 – Mise en place d'un atelier de réparation vélo Action 9 – Mettre en place des stations de réparation/gonflage Action 10 – Expérimenter la formation à l'usage du vélo chez les jeunes et les actifs précoces Action 11 – Lancer des campagnes de communication pour favoriser l'usage du vélo
Montant estimé des travaux : 830858 € HT	Montant estimé des travaux : 1940 € HT	Montant estimé des travaux : 60000 € HT	Montant estimé des travaux : 5000 € HT

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan d'action triennal du schéma cyclable et s'engager à supporter au moins 30 % de financement sur fonds propres sur le montant HT des travaux ;
- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- **AUTORISE** l'exécutif ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant ;
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention, préalablement votée par la commission permanente du Conseil Régional ;
- **S'ENGAGE** à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements ;
- **S'ENGAGE** à tenir la Région informée de l'avancement des réalisations (dont la pose de panneaux de chantier avec logo régional).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
 Pierre BARROS

